



AFLP

ASSOCIATION FRANÇAISE LUISA PICCARRETA

Toute personne peut appartenir à l'Association Française Luisa Piccarreta - AFLP - car elle n'impose aucune obligation incompatible avec la vocation propre, sinon qu'elle aide à la vivre plus intensément.

Conditions pour faire partie de l'Association :

- être inscrit auprès du siège de l'Association Française Luisa Piccarreta - AFLP
- désirer entrer dans la voie de sainteté enseignée par Jésus à la servante de Dieu Luisa Piccarreta. Cette voie consiste à vivre dans la Divine Volonté pour ainsi réaliser la vocation « ultime de toute l'économie divine qui est l'entrée des créatures dans l'unité parfaite de la Bienheureuse Trinité » (CEC, 260). Cette vie de sainteté se situe dans le prolongement des enseignements des Pères de l'Église et des auteurs spirituels du Carmel, notamment saint Jean de la Croix et sainte Élisabeth de la Trinité.

Charte de l'Association Française Luisa Piccarreta AFLP

La *Charte* est un ensemble de repères qui sont des moyens concrets accessibles à tous pour nous inviter à grandir dans la "Divine Volonté". Ces repères sont proposés à chacun des membres pour tenter de les concrétiser dans leur vie spirituelle personnelle.

« Vivre dans la Divine Volonté est un don [...] accordé en abondance à ceux qui [...] croient en leur « néant » » (Vivre et Prier dans le Royaume de la Divine Volonté p.77)

- ✓ L'Association Française Luisa Piccarreta (AFLP) est un mouvement d'Église, placée sous l'autorité de l'Archevêque du Diocèse de Strasbourg. Elle est fortement attachée à l'Écriture Sainte, aux enseignements des Pères, des Saints et au Magistère de l'Église Catholique.
- ✓ Pour œuvrer à la diffusion de l'enseignement de la Divine Volonté, tel que voulu par Jésus et enseigné à Luisa, l'Association Française Luisa Piccarreta se soumet à :
 - l'Esprit d'obéissance que Jésus a enseigné à Luisa : « L'obéissance était tout pour moi et je veux qu'elle soit tout pour toi » (Tome 2, 1^{er} sept 1899)
 - l'Esprit d'humilité : « Je ne suis rien, Dieu est tout » (Prière d'infusion dans la Divine Volonté)
 - l'Esprit de service sous le regard de la Sainte Vierge Marie : « Que personne ne cherche son propre intérêt » (1Cor. 10, 24)
 - l'Esprit de gratuité : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement » (Mt 10, 8)
 - Toute personne ayant des initiatives personnelles, non validées par les membres du Conseil et en désaccord avec l'esprit et les valeurs de l'AFLP, devra se ressaisir et se rappeler les points ci-nommés, si elle désire rester dans l'Association.
 - Sont membres de l'AFLP les personnes à jour de leur cotisation annuelle.
 - Les membres de l'AFLP ont la grâce de bénéficier de la célébration d'une messe quotidienne à leurs intentions.
 - En tant que membre de l'AFLP, je m'engage à respecter la *Charte* de l'Association

Bulletin d'inscription

Ce document ne doit pas être rempli en ligne : merci de le scanner ou de l'imprimer, ou encore de le recopier et de nous le renvoyer par mail ou par courrier (voir coordonnées en bas de page).

Nom et prénom : Âge :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Courriel :

Désire être inscrit(e) à l'Association Française Luisa Piccarreta - AFLP et verse la cotisation annuelle de 20€ comme preuve de mon engagement à appliquer la *Charte* ci-dessus

- Souhaite recevoir également les **informations par What's app** et ainsi faire partie d'une **liste de diffusion interne** à l'AFLP.
- Ne souhaite pas recevoir les **informations par What's app**

Signature obligatoire :

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), nous vous informons que vos coordonnées sont utilisées en usage interne à l'Association Française Luisa Piccarreta ; elles nous sont utiles pour vous communiquer les informations concernant l'Association. Nous ne demandons que les données utiles au travail de la communication. Elles ne sont jamais transmises à des entreprises ou associations en vue d'une exploitation commerciale ou d'un démarchage quelconque. Si vous ne souhaitez plus recevoir de communications de la part de l'AFLP, vous disposez à tout moment de la possibilité de vous désinscrire. Au bout de 5 années consécutives sans paiement de cotisation de votre part, nous serons contraints de vous désinscrire.